

Règlement du jeu – Juin 2026

Jeu Facebook – Coupe du Monde 2026

1. Société organisatrice

Moventis Châlons-en-Champagne, Société au capital de 240 000 euros et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Châlons-en-Champagne sous le numéro 994 620 425, ayant son siège social à : Chemin des grèves – 51000 Châlons-en-Champagne, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Jeu Facebook – Coupe du Monde 2026** » du mardi 16 juin 2026 – 10h00 au mardi 23 juin 2026 – 09h59, à destination des internautes et visiteurs de la page Facebook SITAC. Les dates et heures sont celles de Paris, France.

Ce Jeu-Concours est accessible en publication de la page Facebook suivante :

<https://www.facebook.com/SitacChalonsAgglo>

Sous réserve d'éventuelles opérations de maintenance et/ou indisponibilité momentanée.

2. Conditions et modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure, sous la responsabilité de son tuteur légal, résidant en France métropolitaine. Les participants doivent posséder un compte Facebook. Le jeu est ouvert du mardi 16 juin 2026 – 10h00 au mardi 23 juin 2026 – 09h59, au-delà de ce délai, les participations ne seront pas valides. Toute fraude sur ces points entraîne l'invalidation du participant.

A l'inverse, les membres du personnel de la société organisatrice et les membres de leur famille, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation ou la gestion du jeu-concours ne sont pas autorisés à participer.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne, par réseau – même nom, même prénom, même adresse postale et électronique pendant toute la période du jeu. Un même foyer (c'est à dire l'ensemble des personnes vivant ensemble sous le même toit) peut comporter plusieurs participants qui ne pourront chacun jouer qu'une seule fois. Toutefois, au moment de la détermination des gagnants, il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer.

Le jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. S'abonner à la page Facebook SITAC
2. Aimer la publication du jeu concours
3. Commenter la publication en indiquant deux ami(e)s.
4. Partagez la publication dans sa story

3. Détermination des gagnants

Chaque lot se compose de :

- **1 maillot domicile de l'Équipe de France 2026, taille au choix, modèle homme/femme au choix.** 1 lot est mis en jeu.

En cas de rupture du maillot, une carte cadeau Decathlon correspondant au montant de celui-ci remplacera le lot.

À la clôture du jeu, mardi 23 juin 2026 – 09h59, 1 gagnant sera tiré au sort parmi les participants.

Le tirage au sort aura lieu mardi 23 juin 2026 – 10h et sera effectué par la Société Organisatrice parmi les participants répondant aux conditions du Jeu-Concours, par la désignation d'un numéro au hasard.

Le résultat du tirage au sort sera rendu public en commentaires sur :

<https://www.facebook.com/SitacChalonsAgglo>

La date et l'heure du tirage au sort pourront être décalées à la discrétion de la Société Organisatrice.

L'internaute tiré(e) au sort, sera informé(e) publiquement de son gain par commentaire sur Facebook. Il/Elle sera invité(e) à venir récupérer son lot à l'agence SITAC, située Pl. Mgr Tissier, 51000 Châlons-en-Champagne.

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucune contestation, ni être échangé, repris, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix. Si le gagnant ne peut utiliser son lot alors, ce dernier sera perdu.

4. Publication du présent règlement

Le règlement de ce jeu est diffusé sur le site Internet www.sitac.net et peut être adressé à toute personne en faisant la demande écrite à : Dépôt SITAC – Chemin des grèves – 51000 Châlons-en-Champagne ou sur demande à l'adresse email suivante : contact.sitac@moventis.com

5. Litige et responsabilité

Si pour une raison indépendante de leur volonté, le jeu devait être annulé, écourté ou prorogé, le réseau SITAC et tous les partenaires ne pourraient en aucun cas en être tenus responsables.

6. Propriété et utilisation des données

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier (Moventis Châlons-en-Champagne – Dépôt SITAC – **Chemin des grèves – 51000 Châlons-en-Champagne**) ou courriel (contact.sitac@moventis.com) en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 15 Juin 2026.